

BULLETIN D'INFORMATIONS DU CONSEIL COMMUNAL

No. 148

Bourses d'études et d'apprentissage

Nous vous rappelons que les demandes de bourses communales doivent être présentées chaque année. Le délai est fixé au **18 décembre 2020**. Les formulaires sont à retirer au bureau communal.

Félicitations à tous nos jeunes citoyens diplômés

Plusieurs jeunes gens et jeunes filles de notre village ont obtenu avec succès leur diplôme de fin d'études ou d'apprentissage. Le Conseil communal tient à les féliciter très chaleureusement et leur souhaite plein succès pour la suite de leur avenir professionnel.

Ayants-droits bourgeois

Les ayants-droits bourgeois pourront retirer leur part à la Recette communale **dès le 30 novembre 2020**.

Téléthon 2020 – 5 décembre 2020

L'Amicale et les sapeurs-pompiers ont décidé d'organiser un téléthon autrement cette année vu les conditions sanitaires. La manifestation à la halle de gymnastique avec le repas n'aura malheureusement pas lieu. Par contre, afin de récolter des dons et de vendre les traditionnelles peluches, ils feront la tournée des ménages du village de 9h00 à 13h00.

De plus, un stand sera mis en place à Mister Tri de 9h00 à 13h00. Ce qui permettra la collecte de dons, la vente des peluches et aussi la distribution des sapins de Noël pour les personnes qui ont passé commande auprès de la Commune.

La Commune soutien d'ailleurs le Téléthon puisque la vente des sapins lui sera entièrement dédiée.

Nous vous remercions d'ores et déjà pour votre solidarité et nous vous rappelons de bien vouloir respecter les gestes barrières si vous vous rendez sur place.

Fermeture du bureau communal

Jusqu'à Noël, le bureau communal est fermé **le lundi matin**. Il reste ouvert normalement le lundi de 16h00 à 18h00 et le jeudi de 16h30 à 18h30. Nous vous remercions de votre compréhension.

Durant les fêtes de fin d'année, le bureau communal sera fermé du **19 décembre 2020 au 6 janvier 2021**. En cas d'urgence : Hubert Frainier, maire, 079.631.75.55 ou Lucien Fankhauser, vice-maire, 078.640.16.70.

Assemblée communale ordinaire

La prochaine assemblée communale ordinaire se déroulera le **jeudi 4 février 2021 à 20h00 à l'Epicentre**. L'ordre du jour vous parviendra ultérieurement.

St-Nicolas - annulé

La situation sanitaire ne permet malheureusement pas d'organiser quoique ce soit pour la St-Nicolas. Tout est donc annulé avec regret. Nous espérons pouvoir remettre ça en 2021.

Les informations figurant dans ce bulletin ont été approuvées par le Conseil communal dans sa séance du 23 novembre 2020